La PSC : quesako ?

La protection sociale complémentaire est appelée communément « mutuelle ». Pour le secteur public, après des négociations entamées en 2017 qui se concrétisent en 2021, la protection sociale complémentaire devient obligatoire pour les employeurs publics envers leurs agents (titulaires, contractuels, apprentis,…). Grande avancée sociale conquise par la CFDT !

Garantie de rémunération en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'État du périmètre ATE : enfin vers une mise en application effective !

La circulaire, de juin 2023, fait le bilan de la mise en place de la « garantie mobilité » et donne des instructions précises

sur sa mise en oeuvre.

Résultats de la campagne de mobilité générale de 2023 + addendum

Résultats de la campagne de mobilité générale 2023

Annonces du gouvernement sur le pouvoir d'achat : peut mieux faire!

Le SPAgri-CFDT vous informe sur les mesures de pouvoir d'achat annoncées par le gouvernement le 12 juin 2023

Première réunion d'échange avec Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Première réunion d'échange avec Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

CHSCT des DDI du 18 mai 2022 : rapport social unique 2020, SSA, Covid…

Compte rendu du CHSCT des DDi du 18 mai 2022.

Sécurité Sanitaire des Aliments : un arbitrage rendu dans la précipitation, entre deux gouvernements, deux ans et demi après le rapport inter-inspections !

Suite à la crise Lactalis, fin 2017, une inter-inspections sur la sécurité sanitaire des aliments avait été diligentée. Le rapport de cette inspection était soumis à l'analyse en interministériel début 2020 (CTM 7 janvier 2020).

Depuis, la CFDT n'a cessé de demander l'arbitrage sur ce dossier sensible lors de différentes rencontres avec notre ministre en septembre 2020 et septembre 2021. Le ministre a toujours soutenu que le transfert de missions vers le MAA ne pouvait pas se faire sans transfert des moyens.

> *La CFDT s'est toujours positionnée contre le transfert à une agence de ces missions.*

Les conclusions de l'arbitrage ont été communiquées ce 12 mai, alors que le gouvernement fait ses cartons et en attente de nomination du nouveau gouvernement.

> *Seules les organisations syndicales de nos collègues de la CCRF ont été informées. Au moment de la publication de cet article, les OS du MAA n'ont pas d'informations officielles. Rappelons qu'un CT ministériel du MAA s'est tenu le 10 mai !*

L'arbitrage rendu est le suivant : *« Le cabinet du Premier Ministre a acté la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par le transfert de compétences du ministre de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), avec un objectif de renforcement des contrôles liés à la sécurité sanitaire des aliments.*

Cette décision clarifie les compétences respectives de la DGCCRF et de la Direction Générale de l'Alimentation dans le domaine alimentaire: la DGCCRF restera pleinement compétente sur tous les aspects de loyauté et de lutte contre les fraudes, la DGAl aura en charge l'ensemble des contrôles liés à la sécurité sanitaire.

Ce transfert de compétence sera pleinement effectif le 1er janvier 2023 et s'accompagnera du transfert de 60 emplois de la DGCCRF vers la DGAl. »

Nous ne savons pas comment ce transfert se fera concrètement. Les effectifs seront-ils suffisants dans un contexte extrêmement tendu sur le programme 206 ? Ce transfert est prévu dans 6 mois, quelles en seront les conditions pour les agents ?

Encore une fois, il s'agit d'une réorganisation décidée dans un objectif budgétaire sans prendre en compte les agents. Concernant les missions cela reste à voir ! Pourquoi tant de précipitations, alors que le dossier traîne depuis 3 ans ?

Espérons que cette énième réorganisation décidée sans aucune concertation, sans information des OS, ni du MAA, ni de la CCRF, **ne se fera pas au détriment des agents et du service public rendu aux citoyens !**

La CFDT demande à ce qu'un groupe de travail soit rapidement convoqué pour aborder les conséquences de ce transfert pour les agents et les services du MAA (DDPP et DDETSPP, DGAl et DRAAF). Le CT alimentation devra se réunir dès que possible.

Feader : ordonnance, restructuration, FAQ régionale

3e réunion du groupe de travail Feader, en date du 3 février 2022.

Feader : enfin les premières informations concrètes…

Publication par le ministère de l'Agriculture de la foire aux questions concernant le Feader.

Feader : tout reste à faire (saison II)

Deuxième réunion du groupe de travail Feader, en date du 21 octobre 2021.

Rifseep des TSMA et des IAE en poste en PNA au MTE

Publication de la note de service fixant le Rifseep pour les IAE et les TSMA du ministère de l'Agriculture en poste au ministère de la Transition écologique.

CHSCT des DDI (10 mars 2021)

Compte rendu de la réunion du CHSCT des DDI du 22 janvier 2021.

Rencontre virtuelle entre le ministre et la CFDT (9 février 2021)

Compte rendu de la bilatérale CFDT-ministre de l'Agriculture du 9 février 2021.

CT extraordinaire des DDI (24 novembre 2020)

Ce CT extraordinaire des DDI a été réuni pour rendre un avis sur les projets de décret de création des DREETS/DDETS et des DRAJES.

DDI : la CFDT rencontre le secrétaire général du ministère de l'Intérieur (30 septembre 2020)

Suite aux nombreuses questions posées par la CFDT sur les SGCD et l'OTE, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur a souhaité rencontrer une délégation de la CFDT.

Après la crise, c'est l'heure du bilan sur le télétravail

Le ministère de l'Agriculture va envoyer à ses agents un questionnaire sur le télétravail.
[Article mis à jour le 28 juillet 2020.]

Avancement de grade au choix au titre de l'année 2021

Parution de la note de service concernant l'avancement de grade des personnels du MAA pour 2021.

Avancement de grade et promotion de corps : les nouvelles règles

Le point sur les lignes directrices de gestion (LDG), qui se substituent aux CAP pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels dès 2021.